

OR3210fr41 - 01/12/2020

TARIFS PREPARATEURS-DISTRIBUTEURS-IMPORTATEURS

Wallonie - Bruxelles - Grand-Duché de Luxembourg - 2021

Tarifs htva

Redevance Minimale annuelle	920 €
Nouveaux dossier et no de TVA- appliqué pendant 2 ans	650 €
Contrôles supplémentaires sur place min. 2h	90 €/h
Contrôles supplémentaires administratif bureau	60 €/h
Analyses supplémentaires	à charge de l'opérateur
Acompte lors de l'ouverture de dossier	360 €

Comment calculer votre redevance annuelle ?

Votre redevance annuelle est calculée sur base du volume d'activité BIO et sur base de la **complexité du contrôle**.

Dans quelle(s) catégorie(s) bio est votre entreprise ?		Redevance CAB > 124 000€
Préparateur	Entreprise qui prépare, transforme des produits bio.	Calcul du volume CAB* + (base + nombre de sites + nombre de produits finis + nombre d'ingrédients)**
Pour les catégories suivantes la redevance est diminuée en appliquant un coefficient sur le chiffre d'affaires bio <u>avant</u> d'effectuer le calcul sur base du pourcentage :		
Conditionneur	Entreprise qui achète des produits, qui change l'emballage et qui commercialise le produit comme bio.	(CAB x coefficient 0.65)* + (base + produits finis + sites supplémentaires)**
Étiqueteur	Entreprise qui utilise un étiquetage à son nom sur des produits déjà emballés et sur lesquels le nom du fabricant n'apparaît pas.	(CAB x coefficient 0.25)* + (catégorie Bio : base + nombre de produits finis étiquetage)**
Acheteur de produits vrac	Entreprise qui réceptionne des produits vrac ou emballés mais non-fermés et qui les commercialise dans le même état.	(CAB x coefficient 0.50)* + (base + nombre de sites supplémentaires)**
Distributeur/grossiste/négociant	Entreprise qui achète et revend des produits sans en modifier ni l'emballage ni l'étiquetage ni le contenu. Entreprise qui revend à d'autres entreprises mais pas au consommateur final.	(CAB x coefficient 0.15)* + (base + nombre de sites supplémentaires)**
Importateur/exportateur	Importe et/ou exporte des produits de pays hors UE. cfr le Règlement n°834/2007.	(CAB x coefficient 0.25)* + (Catégorie bio : base + nombre de produits finis + sites supplémentaires)** Par produit fini : 34.4€ Par demande de certificat de lot : 42€
Façonnier	Entreprise qui prépare ou stocke des produits bio sans jamais être propriétaire, ni de la matière première, ni du produit fini	CAB < à 12 500 € : 500€ CAB entre 12 500 € et 100.000 : 685€ CAB > à 100 000 €: CAB + complexité du contrôle**

Quelques définitions

- **Chiffre d'affaires bio (CAB)** : chiffre d'affaires annuel de la vente des produits annoncés comme biologiques, et qui tombent sous les dispositions du règlement (CE) n° 834/2007 et 889/2008 ou des arrêtés Régionaux bio et/ou de la Réglementation bio au Grand-Duché de Luxembourg. Ces produits sont identifiés dans ce document comme "produits finis biologiques". Le CAB du façonnier est le montant du travail à façon qui a été facturé aux propriétaires de la marchandise.
- **Produit fini** : produit qui, après transformation, fabrication, est prêt pour une utilisation finale. Nous considérons 2 produits comme différents quand ils sont caractérisés par une fabrication différente et/ou quand le produit diffère par ses ingrédients.
- **Entreprise mixte** : entreprise qui traite sur le même site de production les mêmes produits en version bio et non bio.
- **Entreprise Bio** : entreprise qui traite sur le même site de production uniquement des produits proposés en version bio.

Les modalités de paiement

- La redevance annuelle vous est facturée en plusieurs provisions tout au long de l'année. Un décompte sera établi lorsque le CAB définitif sera connu en début d'année suivante.
- Les coûts de déplacement et d'analyse sont compris dans cette redevance.
- Les sites supplémentaires sont additionnés à la redevance annuelle.
- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant le processus de transformation, etc. Mais aussi en cas d'infraction grave, de non-conformité et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale. Ces contrôles supplémentaires sont facturés.
- La tarification est appliquée identiquement pour un opérateur qui opte pour une certification des produits Bio ou pour une certification aux ingrédients Bio.
- L'acompte facturé lors de l'ouverture du dossier n'est pas remboursable.
- Le tarif nouveau dossier avec nouveau no de TVA est appliqué pendant 2 ans pour les entreprises avec un CAB en dessous de 124 000€.

*Comment calculer le montant correspondant au volume d'activité ?

CAB inférieur à 1.250.000€	0.36% du CAB
Sur la partie du CAB entre 1.250.000€ et 6.250.000€	+ 0.18% du CAB
Sur la partie du CAB entre 6.250.000€ et 15.000.000€	+ 0.11% du CAB
Sur la partie du CAB entre 15.000.000€ et 25.000.000€	+ 0.063% du CAB
Sur la partie du CAB supérieur à 25.000.000€	+ 0.036% du CAB

** Comment calculer le montant correspondant à la complexité du contrôle?

	Entreprise Bio	Entreprise Mixte
Base	277€	334€
Par site supplémentaire	185€	224€
Par produit fini Bio	28.5€	34€
Par ingrédient Bio	17.5€	22€

Exemple de calcul de redevance annuelle : Un préparateur qui a un chiffre d'affaire de 1.150.000€, catégorie entreprise Bio, ils ont 2 produits finis.

- $1.150.000 \times 1 = 1.150.000$ → application du coefficient préparateur
- $1.150.000 \times 0.36\% = 4.140€$ → montant correspondant au volume d'activité
- $277 + (2 \times 28,50) = 334€$ → montant correspondant à la complexité du contrôle
- Cotisation totale pour l'année : $4140 + 334 = 4474€$ htva